COMMUNE DE
MONTREUX

Montreux, le 25.02.2019

01/2019

RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2019 de CHF 759'071.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir de CHF 269'321.- au maximum et fédérales de CHF 170'000.- au maximum ainsi que d'une participation estimée des parents de CHF 133'333.- correspondantes, au Réseau Enfance Montreux et Environs (REME) pour l'ouverture et l'exploitation, par mandat à la Fondation de l'Accueil Collectif de la petite enfance Montreux et Environs (FACEME), d'une structure d'accueil préscolaire de 34 places à la Route de Brent 13, 1816 Chailly

Président : Tal Luder (UDC)

Membres : Jonathan Al Jundi (SOC)
Caroline Buff (PLR)
Charlotte Chevallier (SOC)
Anne Duperret (PLR)
Carola Fastiggi (ML)
François Grand (PLR)
Romain Pilloud (SOC)
Anne Saito (Les Verts) Absent(e) non excusé(e)
Bibiana Streicher (PLR)

Séance tenue le 07.02.2019 à 19 h, dans les locaux du SFJ (av. des Alpes 22, à Montreux).

Représentation municipale :

Mme Jacqueline PELLET (Municipale, Directrice des Affaires sociales, familles et jeunesse - SFJ), M. Simon SMITH (Chef de service SFJ), M. Enrico BERGONZO (Chef de service Travaux publics -ST), Mme Floriane DOSSIN, Coordinatrice REME (Réseau enfance Montreux et environs).

Préambule

La présidence de la commission est remise en jeu par le premier membre désigné ; elle n'est pas demandée, M. Tal LUDER fonctionne en tant que président-rapporteur.

Il n'y a pas de déclaration d'intérêts. Le président propose de donner la parole à la Municipalité, de passer le préavis point par point et de terminer par la discussion générale si besoin en est ; la commission approuve cette façon de procéder.

Introduction par la Municipalité

Mme PELLET nous rappelle l'objet du préavis (point 1.) qui est de répondre au besoin présent et futur de l'accueil préscolaire, soit celui d'enfants de moins de 4 ans. La Commune fait face à des difficultés au niveau de l'efficacité de l'accueil et l'on observe un mini boom de natalité à Montreux ; la Municipalité est obligée de travailler en flux tendu afin d'assurer ses prestations et la tendance ne paraissant pas s'infléchir, il faut s'attendre à ce que cette situation perdure.

Fait intéressant, certains subsides fédéraux gelés jusqu'à présent sont désormais disponibles, et leur obtention permettra de grandement réduire les couts de l'opération.

Mme PELLET ajoute que la Commune rencontre des difficultés à l'Est (réf. point 3.1 du préavis) en ce qui concerne le recrutement et la formation d'accueillants familiaux, car ces postes deviennent de moins en moins attractifs et financièrement intéressants. La Commune continue néanmoins à recruter.

La Municipalité a souhaité la présence de M. BERGONZO afin qu'il nous livre quelques informations à propos du futur accès à la parcelle. Nous apprenons que dans un premier temps, le cheminement piétonnier au départ des arrêts de bus (à la hauteur des bâtiments Voirie et Espaces Verts de la Commune) en direction de la garderie fera l'objet d'aménagements sécuritaires, en partie sous forme de marquages au sol ; ces travaux se feront sans passer par un préavis, car ils sont inclus dans le budget.

Le cheminement entre la route de la Combe et Chernex est également à l'étude, cependant ceci fera l'objet d'un préavis séparé.

Passage du préavis point par point, questions des commissaires

Point 2
Information : l'accueil est prioritaire pour les familles dont les deux parents travaillent où doivent s'absenter, mais dans le futur l'accès sera élargi à tout type de situation familiale.

Point 3.2
Q : pour quelle raison M. WEHRLI fut-il Président jusqu'en 2017 ?
R : l'association fut transformée en fondation et M. WEHRLI l'a accompagnée dans ses démarches. Il n'y a pas de relation entre le rôle de syndic et cette présidence.

Point 4.1
Q : pour les personnes en attente, quelle est l'alternative, est-ce que la commune tient des statistiques sur les différents types de familles ?
R : non, il n'y a pas de statistiques tenues, cela relève du domaine privé et chaque famille procède comme elle l'entend (garde par des membres de la famille, par des amis, etc.).

Q : l'attente actuelle est de 1 à 2 ans, ce projet va-t-il résorber ce phénomène ?
R : la Municipalité répond que c'est le but pour parer au plus urgent, justement.

Q : pourquoi avoir choisi la zone des Bonnettes ?
R : le Canton doit donner son accord pour permettre à la Commune d'exploiter des locaux en tant que structure d'accueil ; d'autres emplacements ont été envisagés par la Municipalité, cependant les montants nécessaires pour leur mise aux normes ont été jugés prohibitifs (de l'ordre de CHF 400'000.-- à 600'000.-- pour l'un d'eux). La Fondation qui subventionne ces projets demande un plan de développement et suit l'activité des structures d'accueil, il n'est donc pas possible d'anticiper la demande en construisant des espaces vides sans nécessité avérée.

Point 5.4
Information : Veytaux vient de déposer son préavis, le projet ne sera donc sans doute pas concrétisé avant 2020.

Point 6
La Loi a changé en ce qui concerne les subventions et, dès 2020, le montant accordé n'est pas encore connu ; il est à noter que l'aide fédérale est une aide au démarrage qui porte sur une ou quelques années, mais elle n'est pas pérenne.

Ce commissaire demande des explications à propos de la différence entre les colonnes une et deux des frais d'exploitation (p. 8 du préavis) ; Mme Pellet précise que la première colonne concerne la période d'aout (ouverture de la garderie) à décembre 2019, alors que la deuxième porte sur la totalité de l'année 2020. Ce même membre de la commission demande si la location du local est incluse dans les charges d'exploitation ? il lui est

répondu que oui, c'est le cas ; l'association paye un loyer et la FACEME détient le mandat de gestion de la structure d'accueil.

Point 8

La Municipalité déclare que sa volonté serait de pouvoir ouvrir la garderie après les vacances à la reprise des cours scolaires.

Autres questions posées par les commissaires

Q : une aire de dépose est-elle prévue pour ceux qui conduisent leurs enfants à la garderie ?
R : la garderie n'est pas située au bord de la route (réf. annexe), un parking dessert déjà le bâtiment qui lui est destiné (auparavant, ces locaux étaient exploités par un fitness).

Q : suite au refus du préavis n° 18/2018 (relatif à l'adoption du projet d'aménagement d'un carrefour à feux sur la route cantonale RC 737-B-P, route de Brent, devant desservir une future station-service et pour l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 280'000.00 TTC au maximum, pour des travaux communaux d'amélioration des cheminements piétonniers à réaliser en coordination), la société Coop Mineraloel compte-elle tout de même entreprendre des travaux, cela pourrait-il interférer avec le projet de la garderie ?
R : le projet n'est plus d'actualité étant donné que le Canton refuse d'entrer en matière sans la pose de feux de circulation à cet endroit. le carrefour Route-de-Brent - Route-de-la-Combe fait cependant partie des préoccupations de la Municipalité.

Q : l'accès aux prestations de la garderie est-il déterminé par le lieu d'habitation des parents ?
R : l'accès aux structures est réservé aux enfants dont un parent au moins, doté de l'autorité parentale et faisant ménage commun avec l'enfant est domicilié sur le territoire des Communes de Montreux ou de Veytaux ou travaille dans une entreprise affiliée au réseau, même s'il n'est pas domicilié dans une commune membre.

Q : existe-t-il une volonté manifeste d'ouvrir plus de structures d'accueil pour couvrir la demande ou l'anticiper ?
R : pour l'association, il est interdit de faire du bénéfice ; l'on pourrait même se trouver face à une situation extrême dans laquelle il faudrait aller jusqu'à rendre la différence aux parents.

Q : la Commune envisage ou avait-elle envisagé d'acheter la parcelle n°12661 ?
R : la Municipalité répond par la négative, cela n'est pas prévu ; de plus cette parcelle accueille aussi des objets privés, elle n'est pas à vendre.

Discussion et avis général de la Commission

Un commissaire demande quel est le cout d'une journée d'accueil ? Mme PELLET nous répond qu'en 2018 les bénéficiaires des structures d'accueil ont payé CHF 138.-- par jour en moyenne pour la garde de leurs enfants, mais que le tarif varie en fonction du revenu du ménage (réf. lien ci-après).

D'autres questions sont posées mais elles ne seront pas rapportées (entre autres à propos des jour de vacances, des tarifs, des priorités d'inscription) car leurs réponses respectives ne concernent pas directement l'objet traité par la Commission.

Les différents règlements concernant " l'accueil familial de jour " et " l'accueil en milieu collectif préscolaire et parascolaire " ainsi que les grilles tarifaires détaillées peuvent être consultés et téléchargés sur le site de la Commune.

Lien (état au 22.02.2019) : *https://www.montreux.ch/guichetvirtuel/enfance-jeunesse/*

Un commissaire déclare qu'Il faut absolument s'assurer de la sécurité de l'accès à la garderie quitte à retarder les travaux ; M. BERGONZO nous assure que les "points chauds" seront réglés à temps pour permettre l'ouverture et l'exploitation de la garderie.

La parole n'étant plus demandée, la commission passe au vote, ensuite de quoi la séance est levée.

Conclusion

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 01/2019 de la Municipalité du 14 décembre 2018 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit complémentaire au budget 2019 de CHF 759'071.- au maximum, sous déduction des subventions cantonales à recevoir de CHF 269'321.- au maximum et fédérales de CHF 170'000.- au maximum ainsi que d'une participation estimée des parents de CHF 133'333.- correspondantes, au Réseau Enfance Montreux et Environs (REME) pour l'ouverture et l'exploitation, par mandat à la Fondation de l'Accueil Collectif de la petite enfance Montreux et Environs (FACEME), d'une structure d'accueil préscolaire de 34 places à la Route de Brent 13, 1816 Chailly.

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à mandater la FACEME pour l'ouverture et l'exploitation d'une structure d'accueil préscolaire de 34 places à la Route de Brent 13, 1816 Chailly ;

2. de lui allouer à cet effet un crédit complémentaire au budget 2019 de CHF 759'071.- au maximum ;

3. de porter en compte les corrections au budget 2019 comme suit :

   a. Compte 712.3655 augmentation de la subvention REME de CHF 759'071.-

   b. Compte 712.4515 augmentation des subventions cantonales de CHF 269'321.-

   c. Compte 712.4515.05 subventions fédérales de CHF 170'000.-

   d. Compte 712.4332 augmentation de la participation de parents de CHF 133'000.- ;

4. de faire porter au budget 2020 et suivants les sommes nécessaires ;

5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire

9 oui, 0 non, 0 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Tal Luder (UDC)